



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Sommaire :

I. Cadre général

II. Présentation générale

III. Présentation du budget principal

IV. Présentation des budgets annexes

I. Cadre général

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le Conseil Communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Maison France Services de Sarre-Union sise 14 rue Vincent d'Indy.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de différents organismes chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses de gestion courante ou les charges de personnel ; de l'autre, la section d'investissement retraçant les dépenses liées aux projets de la collectivité.

II. Présentation générale

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue comprend un budget principal et huit budgets annexes :

- Le budget principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité
- 1 budget annexe Ordures Ménagères – Déchèterie
- 1 budget annexe Enfance-Jeunesse
- 1 budget annexe Relais Assistantes Maternelles
- 1 budget annexe Hôtel Entreprises
- 1 budget annexe GEMAPI
- 3 budgets annexes de Zones d'Activités : Thal Drulingen, Keskastel et Sarrewerden

BUDGETS PRIMITIFS 2024 - PRESENTATION AGREGEE				
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	4 550 265,08 €	4 550 265,08 €	1 433 583,20 €	1 433 583,20 €
Ordures Ménagères- Déchèterie	16 679 739,06 €	16 679 739,06 €	844 611,92 €	2 547 500,04 €
Enfance-Jeunesse	1 227 585,42 €	1 227 585,42 €	637 005,16 €	637 005,16 €
Relais Assistantes Maternelles	87 734,65 €	87 734,65 €	3 306,67 €	3 306,67 €
Hôtel Entreprises	160 495,91 €	160 495,91 €	24 827,62 €	24 827,62 €
GEMAPI	163 000,00 €	251 272,54 €	0,00 €	0,00 €
ZA THAL-DRULINGEN	4 388 765,77 €	4 388 765,77 €	3 705 733,47 €	3 705 733,47 €
ZA KESKASTEL	1 978 963,14 €	1 978 963,14 €	1 084 963,14 €	1 084 963,14 €
ZA SARREWEDEN	325 674,00 €	325 674,00 €	165 154,00 €	165 154,00 €
TOTAL	29 562 223,03 €	29 650 495,57 €	7 899 185,18 €	9 602 073,30 €

Les budgets primitifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue s'élèvent à (écritures réelles et écritures d'ordre) :

- 29.562.223,03€ en dépenses de fonctionnement
- 29.650.495,57€ en recettes de fonctionnement
- 7.899.185,18€ en dépenses d'investissement
- 9.602.073,30€ en recettes d'investissement

NB : Le budget annexe GEMAPI est en suréquilibre en fonctionnement et le budget Ordures Ménagères – Déchèterie en suréquilibre en investissement.

Etat de la dette au 31 décembre 2023 :

Capital restant dû au 31/12/23	Taux	Montant échéance capital 2024	Montant échéance intérêts 2024	Echéance finale	Opération	Capital initial	Prêteur
Budget Enfance / Jeunesse							
10.798,55€	1,75% fixe	10.798,55€	188,97€	01/05/2024	ME Rauwiller	100.000,00€	MSA
10.798,55€		10.798,55€	188,97€			100.000,00€	
Budget Principal CCAB							
600.000,14€	3,54% fixe	133.333,32€	19.470,00€	30/06/2028	CIP et ME Rauwiller	2.000.000,00€	CE Alsace
449.948,61€	3,65% fixe	57.575,95€	16.423,12€	31/12/2030	Gendarmerie Drulingen	1.200.000,00€	Crédit Mutuel
221.448,35€	0,70% fixe	8.907,50€	1.550,13€	01/01/2046	PFH Diemeringen	239.078,00€	BDT
241.681,56€	0,70% fixe	9.721,35€	1.691,77€	01/01/2046	PFH Diemeringen	260.922,00€	BDT
1.125.000,00€	0,43% fixe	150.000,00€	4.595,63€	30/06/2031	Consolidation ligne de trésorerie	1.500.000,00€	CE Alsace
916.666,67€	0,55% fixe	73.333,32€	4.890,42€	30/06/2036	Nx investissements budget OM	1.100.000,00€	CE Alsace
3.554.745,33€		432.871,44€	48.621,07€			6.300.000,00€	
Budget OM / Déchèterie							
59.649,26€	0,99% fixe	23.682,94€	502,78€	30/06/2026	Prêt Sydeme	230.000,00€	CE Alsace
51.754,96€	0,93% fixe	20.557,88€	409,76€	30/06/2026	Financement Sydeme	200.000,00€	CE Alsace
10.200,00€	4,30% fixe	10.200,00€	201,04€	31/10/2024	Financement déchèterie	153.000,00€	Crédit Mutuel
121.604,22€		54.440,82€	1.113,58€			583.000,00€	
Total de la dette arrêtée au 31/12/2023							
Capital restant dû au 31/12/23		Montant échéance capital 2024	Montant échéance intérêts 2024			Capital initial	
3.687.148,10€		498.110,81€	49.923,62€			6.983.000,00€	

III. Présentation du budget principal

1. Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Ecart 2023-2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 148 300,00 €	1 039 000,00 €	-9,52%
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 014 000,00 €	1 105 500,00 €	9,02%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 340 327,14 €	1 247 921,02 €	-6,89%
Chapitre 66 - Charges financières	70 297,00 €	66 625,00 €	-5,22%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	5 000,00 €	400,00%
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions	488 634,58 €	512 142,70 €	4,81%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	182 935,00 €	184 435,00 €	0,82%
Virement à la section d'investissement	375 496,00 €	389 641,36 €	3,77%
Total des dépenses de fonctionnement	4 620 989,72 €	4 550 265,08 €	-1,53%

Les charges à caractère général baissent du fait notamment de la diminution des études prévues ou encore de la baisse des tarifs de l'électricité.

Les charges de personnel, augmentent quant à elles du fait du recrutement d'un agent technique supplémentaire, d'un conseiller numérique et de la création de deux postes (responsable des services techniques et chargé de mission projets).

Les charges de gestion courante diminuent du fait de la baisse des contributions aux budgets annexes.

2. Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Ecart 2023-2024
Chapitre 013 - Atténuation de charges	52 000,00 €	66 000,00 €	26,92%
Chapitre 70 - Produits des services, ventes diverses	153 000,00 €	277 664,44 €	81,48%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 332 676,00 €	2 412 196,00 €	3,41%
Chapitre 74 - Dotations et participations	735 065,40 €	836 841,72 €	13,85%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	355 000,00 €	385 000,00 €	8,45%
Chapitre 76 - Produits financiers	18 096,00 €	6 820,00 €	-62,31%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	800,00 €	800,00 €	0,00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	73 872,58 €	74 461,01 €	0,80%
Résultat reporté	739 879,74 €	490 481,91 €	-33,71%
Total des recettes de fonctionnement	4 460 389,72 €	4 550 265,08 €	2,01%

On note une augmentation sur la plupart des chapitres liée notamment à la hausse des produits des services.

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 336.841,16€ pour l'année 2024.

Par ailleurs, notre collectivité a décidé de maintenir les taux des taxes directes locales par rapport à l'année 2023. Néanmoins, une augmentation des bases de 3,9% a été décidée par l'Etat.

Le produit prévisionnel fiscal s'établit comme suit :

	Taux	Base	Produit attendu
Taxe foncière bâtie additionnelle	2,02	28117000	567 963,00 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	9,58	1481000	141 880,00 €
Taxe d'habitation additionnelle	3,16	1326000	41 902,00 €
CFE additionnelle	2,49	9268000	230 773,00 €
CFE unique ou de zone	21,28	559500	119 062,00 €
CFE éolienne	21,28	58100	12 364,00 €
		TOTAL	1 113 944,00 €

3. Dépenses d'investissement

	BP 2023	BP 2024 (RAR compris)	Ecart 2023-2024
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 580,00 €	22 500,00 €	-68,12%
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	411 500,00 €	260 300,00 €	-36,74%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	328 429,56 €	239 131,25 €	-27,19%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	606 382,00 €	541 875,00 €	-10,64%
Chapitre 27 - Autre immobilisations financières	117 500,00 €	117 500,00 €	0,00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	73 872,58 €	74 461,01 €	0,80%
Solde d'exécution reporté	267 476,47 €	177 815,94 €	-33,52%
Total des dépenses d'investissement	1 875 740,61 €	1 433 583,20 €	-23,57%

On note une baisse considérable au niveau des dépenses d'investissement qui s'explique par la fin des études et travaux en cours (mission de maîtrise d'œuvre pour le schéma des itinéraires cyclables et travaux de réaménagement et d'automatisation des services à la halte fluviale de Harskirchen).

Une baisse significative est à noter au chapitre 204 qui concerne les aides à la pierre destinées aux habitants et le fonds de soutien aux commerces.

Le capital à rembourser des emprunts diminue également.

4. Recettes d'investissement

	BP 2023	BP 2024 (RAR compris)	Ecart 2023-2024
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	209 062,00 €	173 960,36 €	-16,79%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (sauf 1068)	25 000,00 €	15 000,00 €	-40,00%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	222 262,00 €	55 592,00 €	-74,99%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	488 634,58 €	512 142,70 €	4,81%
Virement de la section de fonctionnement	375 496,00 €	389 641,36 €	3,77%
Affectation au compte 1068	546 286,03 €	278 246,78 €	-49,07%
Total des dépenses d'investissement	1 875 740,61 €	1 433 583,20 €	-23,57%

IV. Présentation des budgets annexes

1. Budget Ordures Ménagères – Déchèterie

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 16.679.739,06€ et est en suréquilibre en investissement, les dépenses s'élevant à 844.611,92 € et les recettes à 2.547.500,04€.

Une contribution exceptionnelle de notre prestataire de gestion des déchets liée à une problématique de TVA ainsi que la hausse de différents marchés de collecte a contraint les élus à voter une augmentation de 5% de la REOM. L'achat d'un compacteur est notamment prévu afin d'optimiser le nombre de rotation et le coût des bennes.

2. Budget Enfance-Jeunesse

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1.227.585,42€ et en investissement à 637.005,16€.

A noter une baisse de la subvention de fonctionnement prévisionnelle du budget principal due à l'augmentation des recettes (remboursement des charges locatives des multi-accueils) et de la baisse des contributions à la SPL.

3. Budget Relais Assistantes Maternelles

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 87.734,65€ et en investissement à 3.306,67€.

Il concerne la gestion du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) et du RPE (Relais Petite Enfance).

4. Budget Hôtel Entreprises

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 160.495,91€ et en investissement à 24.827,62€.

Il permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles en offrant à la location des ateliers et des bureaux.

5. Budget GEMAPI

Le budget est en suréquilibre en fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 163.000€ et les recettes à 251.272,54€. Les contributions au SDEA restent stables.

6. Budget Zone d'Activités Thal-Drulingen

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 4.388.765,77€ et en investissement à 3.705.733,47€.

Il est prévu de poursuivre les travaux d'aménagement de cette zone (signalétique, éclairage, agrandissement route menant à la déchèterie et enrobés définitifs) ainsi que la vente de terrains à Graphidécors, la Cristallerie de Montbronn, DV Groupe ou encore Dietrich.

7. Budget Zone d'Activités Keskastel

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1.978.963,14€ et en investissement à 1.084.963,14€.

Il est notamment prévu de poursuivre les travaux d'aménagement de la ZAE Nord (marché d'un montant de 798.000,00 € HT) ainsi que la vente de terrains aux entreprises SIMEA et Peinture Moderne.

8. Budget Zone d'Activités Sarrewerden

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 325.674,00€ et en investissement à 165.154,00€.